

Dunkerque, le 20 mai 2021

N/Réf. : OV/CM/JB/2021

OBJET : Bourse nationale

Le Proviseur  
Aux parents des élèves non boursiers

Madame, Monsieur.

Votre enfant n'est pas boursier ou sa demande de bourse n'a pas eu de suite à ce jour.

Vous trouverez au verso de ce courrier les barèmes et montants de bourse qui vous permettront de déterminer si vous pouvez ou non envisager de déposer une demande de bourse nationale pour l'année scolaire 2021/2022.

La campagne de demandes de bourse de lycée 2021/2022 se déroule en deux périodes :

- Première période : **du 17 mai au 6 juillet 2021** (demande papier ou demande en ligne du 28 juin au 6 juillet 2021). Seuls les parents d'élèves qui n'auront pas déposé une demande de bourse papier pourront déposer une demande en ligne.
- Deuxième période : **du 2 septembre au 21 octobre 2021** (demande en ligne ou papier)

Les revenus du foyer à prendre en compte sont ceux de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020. Les documents justificatifs à joindre sont les suivants :

- **Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2021 inclus** : un document mentionnant votre numéro fiscal. Ce numéro figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie reçue à votre domicile ou sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu disponible depuis votre espace [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)).
- **Si vous faites votre demande à partir du 2 septembre 2021**: une copie de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.

Le dossier de demande « papier » peut être téléchargé sur le site internet du ministère à l'adresse [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) ou retiré auprès du secrétariat de l'établissement. Un accusé de réception sera obligatoirement transmis aux familles dès enregistrement du dossier par le secrétariat et sera à conserver en cas de recours.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Proviseur

Olivier VERHILLE



## BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2021 - 2022 - Année de référence des revenus : 2020

<b>Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser</b>						
<b>Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020</b>						
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 828	14 904	12 658	10 209	6 345	2 480
2	20 276	16 261	13 808	11 136	7 050	2 963
3	23 171	18 970	16 110	12 993	8 460	3 927
4	26 793	21 682	18 412	14 849	9 869	4 889
5	30 413	25 748	21 864	17 634	11 984	6 335
6	34 760	29 812	25 317	20 420	14 100	7 779
7	39 104	33 878	28 770	23 202	16 215	9 226
8 ou plus	43 449	37 945	32 223	25 986	18 330	10 671
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639 €	738 €	834 €	936 €

*Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.*

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(\*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat <small>(accordée aux élèves boursiers internes)</small>	258 €	276 €	297 €	327 €	360 €	423 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)

: 341,71 €